



ID de Contribution: 84

Type: Non spécifié

## L'open source et la loi

*mardi 19 septembre 2006 11:30 (1 heure)*

Développer en "open source" ne veut pas dire (seulement) mettre en libre service son code sur un serveur Web. En particulier, utiliser une des licences libres" est en fait indispensable. Cecill est particulièrement adaptée à notre environnement.

**Auteur principal:** DUCREUX, Cateryne (CEA)

**Orateur:** DUCREUX, Cateryne (CEA)

**Classification de Session:** Production de logiciel